



## Aide Juridictionnelle Avocat et Honoraires

Par **Woopie**, le 18/04/2011 à 01:41

Bonjour,

**[s]Y'a t-il un texte juridique, ou une décision jurisprudentielle "obligeant" un avocat a "proposer" ou en tout cas informer un client sur l'existence ou sur son droit à faire une demande d'A[s].J?** (surtout si l'avocat a connaissance dès le départ de la situation financière du client potentiel)

**[s]Un avocat peut -il demander une "provision sur honoraires" si aucune convention d'honoraire n'a été préalablement sig[s]né?** (sachant qu'il a déjà effectué des démarches, et c'est suite au chiffrage du chef de la demande qui s'élève a presque 150 000euros il me semble qu'il s'est "permis" d'établir cette "facture")

**[s]Peut-il également se baser sur les sommes demandés pour fixer ses honoraire?[/s]**

et a titre informatif: 598euros TTC pour 2 rendez vous, l'étude du dossier, la saisine du C.P.H, des courriers, des entretiens téléphonique, une "vacation" (ké zako???) ça me parait un peut exorbitant pour quelqu'un qui n'a même pas encore plaidé... qu'en pensez vous???

Merci....